

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 26^e jour de janvier 2015 à 9 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Julia Stuart, Bernard Bazinet et Joanna Nash.

Monsieur le conseiller Daniel L. Fournier est absent.

La directrice générale France Bellefleur et la secrétaire-trésorière adjointe, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Protocole d'entente – Technicien en loisirs**
- 3. Embauche – Premier répondant – Madame Robin Williams (annulé)**
- 4. Dépôt – Lettre de démission de Madame Anne Poirier**
- 5. Avis de vacances – Poste de conseiller – Siège #5**
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Guylaine Berlinguette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*

2015-0014

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joanna Nash

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0015

2. Protocole d'entente – Technicien en loisirs

CONSIDÉRANT qu'une aide financière a été obtenue dans le cadre du pacte rural régional 2015/2016 pour un projet d'embauche d'une ressource commune en loisir pour un montant de 18 200 \$ par année;

CONSIDÉRANT que Des Laurentides en Forme a pris l'engagement de soutenir financièrement l'embauche d'un technicien en loisirs à

temps complet pour trois (3) ans et ce dès l'année 2015. Pour la première année, cet engagement se traduira en une part de 40 % des coûts du projet, soit un montant maximal de 18 200 \$;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau se sont engagées de par leur résolution respective pour la première année à assumer une part totale minimale de 20 % des coûts du projet (4 % par municipalité);

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente est nécessaire afin d'établir les obligations des parties, les modalités de gestion, de contribution ainsi que les autres conditions reliées à l'embauche d'une ressource commune en loisir par chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit nommer une personne qui siègera sur le comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marlene Séquin

Et résolu :

QUE Madame France Bellefleur, directrice générale et Madame Guylaine Berlinguette, mairesse, sont autorisées à signer le protocole d'entente relatif à l'embauche d'une ressource commune en loisir;

QUE Madame France Bellefleur, directrice générale est nommée pour siéger sur le comité de gestion, que Madame Carole Brandt, est autorisée, en l'absence de celle-ci, à la remplacer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Embauche – Premier répondant – Madame Robin Williams (annulé)

4. Dépôt – Lettre de démission de Madame Anne Poirier

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale dépose la lettre de démission de la conseillère Anne Poirier, ayant pris effet le 22 janvier 2015.

5. Avis de vacances – Poste de conseiller – Siègne #5

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller, siège #5, suite à la démission de madame Anne Poirier ayant pris effet le 22 janvier 2015. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

Madame la conseillère Julia Stuart arrive à 9 : 04

2015-0016

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu que la séance soit levée à 9 : 16.

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale